Voici le signalement (complet) qui pourra aider à retrouver cette fille :

Âgée de 20 à 25 ans, forte corpulence, taille 1 mètre 60 environ, cheveux et sourcils châtains, nez fort, front bas, yeux clairs, bouche grande, menton rond, visage plein.

Elle était vêtue d'une chemise blanche non marquée, jupon en cretonne noire, tricot de laine gris, pantalon rouge, bas noirs, corset noir et gris, chaussons en lasting à boutons, bottines lacet cuir, tablier gris en cotonnette; bonnetbiré blanc. Aux oreilles des boucles de cuivre. Portant d'un petit paquet en toile grise, elle est actuellement sans sou ni de 5 fr. 65, dans le paquet un petit étui en ébénisterie en forme d'un parapluie.

*Bris de clôture et ivresse*

La nommé H. Charles, 38 ans, né à Deûlémont (Nord), ouvrier boulanger, a été arrêté pour bris de clôture chez M. Jean Schtens, cabaretier, rue du Haze et ivresse.

*Disparition*

M. Henri Baré, bonnetier, rue Verte, 10, a signalé à la police la disparition remontant à samedi matin, de son fils Henri, âgé de 14 ans, tisserand.

Le jeune homme est vêtu d'un veston noir, pantalon ligne noir, casquette à carreaux.

*Expulsés*

Un convoi de 8 expulsés, dont une femme a été ramené sur la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing. Il s'y trouvait un individu du nom de Jules Hamoniaux, 47 ans, journalier, condamné à 18 ans, à 5 mois de prison pour escroquerie et meurtre de M. Carnot.

Les autres individus sortaient des prisons de St-Pol, Boulogne-sur-Mer, Béthune et Lille pour vol, bris de clôture, coups et blessures.

*Braconnage*

Samedi matin, vers 10 heures, quelques Vamdamme de Linselles et Illoaux de Bondues opéraient dans Frelinghien, mais ils furent surpris par un garde-champêtre de Frelinghien qui les prit en flagrant délit de braconnage. Ils prirent aussitôt la fuite. Ils réussirent cependant à les rejoindre. Les gardes parvinrent alors le terrain et saisirent deux chasses de un kilomètre, renfermant 78 collets. Dans l'un de ces collets, un lièvre fut pris. Les deux hommes qui sont belges furent arrêtés et conduits à la gendarmerie; ils se nomment Charles Emerick, 37 ans, et Théophile Forez, 17 ans, tous deux ouvriers de ferme à Marquette.

Le lièvre a été remis à l'Hospice.

WASQUEHAL

*Accident*

Hier le jeune René Vanlaeker, âgé de 21 ans, ouvrier de ferme chez M. Delepoix, cultivateur, au hameau du Plomeux, en descendant un chariot resté en détresse par suite de son poids, est tombé et a eu la main serrée entre la roue et le corps du chariot.

M. le docteur Bulteau lui a donné ses soins, lui a ordonné le repos absolu d'au moins un mois.

# LE NORD

**Provin.** — Grâce au zèle et au dévouement de deux de nos concitoyens, MM. Beaussier et Antoine Lengrenge, à idée d'intéressant les enfants de la municipalité, nous aurons bientôt le plaisir d'entendre notre fanfare municipale que ces Messieurs viennent de former. Les répétitions suivent leur cours; les musiciens, habilement dirigés sont pleins d'ardeur et de bonne volonté.

Le concert, à peine né, a voulu faire preuve de vitalité en donnant mardi dernier un grand concert à son siège social, dans la belle salle du café du centre.

Le programme très hebdomadaire avait attiré un public nombreux. M. Lesur de Lille se chesse des satisfaits de la bonté des Portuaux dont l'est le Directeur, ont recueilli une ample moisson de bravos et de bis. La partie instrumentale était remplie à la satisfaction de l'éditeur par M. Charles Gérard, ex-basse solo au 6ème de ligne, en sa mission du cor, et Lequesne, hautboïste, dont la musicalité égale le talent. L'accompagnement avait été réservé à M. Fernand Cliquet de Lille dont la réputation est au-dessus de tout éloge.

Nous nous ont l'échos de tous, nous n'essons non vive Alicie nous aux compositeurs de la, composé, à MM. Beaussier, Lengrenge et Menu, maire. Nous espérons, pour la Fanfare de Provin, qu'ils ne resteront pas en si bon chemin et qu'ils nous procureront souvent encore, à l'avenir, l'occasion de passer une soirée agréable suivie que celle de mardi.

Il y a cependant une ombre à ce tableau. M. le curé, sortant de son calme habituel, avait cru devoir recommander à ses paroissiens de s'abstenir d'assister au concert. Non content de cela, il a donné libre cours à sa bile cléricale longtemps contenue, en appelant les foudres vengeresses du Ciel sur la tête des organisateurs de cette fête. Quelle générosité! Tout beau, M. le curé, vous oubliez donc que le pardon est une vertu chrétienne? Pourra que vous n'apprenez pas trop tôt à vos dépens que quelconque scène le vent récolte la tempête!

**DOUAI**

**Montigny-en-Ostrevent.** — *Un doux pasteur.* — Notre doux pasteur, l'abbé Devaux, ne cessera plus depuis la rentrée des classes d'*oc obre dernier*.

Pensez donc! quelle de station! L'école congréganiste de Bilas se vide peu à peu. Environ 30 lèves seulement restent, contre 50 trente qui quittaient la l'école laïque.

Aussi, M. le Curé est-il dans un état de fureur incroyable. Heureusement pour lui, que M. Pasteur, un laïque celui-là, a trouvé le vaccin anti-rabique.

Les mères et les maîtresses laïques ont commis le crime impardonnable de ne pas être les humbles serviteurs du doux ministre, et surtout de se dévouer pour leurs élèves. Les résultats obtenus chez les laïques composés aux succès des congrégnistes se passent de commentaire.

Depuis 1892, époque de la création de l'école congréganiste, les classes des laïques ont eu *18 élèves obtenant le certificat d'études primaires*.

Les 3 classes congréganistes ont donné élèves admises toutes à la même année. Encore, ces 3 élèves sont sur de l'école laïque et étaient déjà pourvus du certificat d'études officiel; ce les parents comptent [illegible]

[illegible] contre ce maudit enseignement laïque, ce pain, ce glaive d'où vient tout le mal.

*Mardi 29*, jour de Toussaint, a été tout à en surpasser. Dans une dizaine d'années n'est-il écrit dans une [illegible] commune ora la honte du pays.

Tout ce brait parce que, le congrégiste referens, on aurait entendu des élèves de l'école laïque de garçons [illegible] Ce qu'il y a de Blasphémer [illegible] vant vous hahaha [illegible] qu'il ne restera toujours [illegible] chose.

C'est ici le cas de rappeler ces mots « Hélas ! comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé ! »

En effet, en 1901, époque de l'arrivée de M. Devaux dans la commune, les laïques de Montigny étaient tous de petite taille, disait M. le Curé, la jeunesse, les jeunes filles surtout étaient corrigées, en l'Aujourd'hui, on rencontre [illegible] ensemble, il n'y a plus qu'une dizaine de familles religieuses et par conséquent honnêtes, prêtant le vaste Pasteur.

Conclusions : Fidèles, mettez vos enfants à l'école congréganiste de filles, ou chez les frères ignorantins, vous aurez [illegible] faisant le [illegible] à la poche pour l'argent, et l'air d'or revient dra pour la commune.

M. Devaux a oublié de méditer les paroles de Jésus-Christ: Au lieu de chercher une paille dans l'œil de votre voisin, voyez la poutre qui est dans le vôtre. Lui, qui prêtait ou le [illegible] à Grasse, a cent la [illegible] de la familiar, a fait [illegible] de l'ancien [illegible] vendiquit, et bumbe devant les [illegible] [illegible] eaux, et si ricoent envers le pauvre ouvrier, la pauvre veuve qui attendent [illegible] mère de famille, il ces partir de chez [illegible].

Qu'il entende donc le cri général de ses ouailles, même des plus dévotes :

« Seigneur, délivrez-nous de ce fanatique, de ce fou furieux qui, dans sa rage sénile, oublie même de faire le signe de la croix, [illegible] qui démolit la chaire de vérité à coups de poing. Délivrez-nous de ce bavard qui, parlant sans verve.

Fait plus de bruit que de boisgne (sous

Un bon consuel pour tous :

Que Ma, la cure, pour expier les nombreux sacrilèges qui y commis en chaire, mensonges diffamatoires, calomnies [illegible] de gré exprès dans un désert pour y faire pénitence.

*Un habitant indigné.*

**VALENCIENNES**

**ACCIDENT MORTEL A DENAIN**

Hier, à 9 heures du soir, à la fosse Lambrech, M. Pierre Prouvoyeur, 20 ans, demeurant à Wallers, a été pris sous un éboulement.

Quand on l'a retiré, il était mort.

Son père, Prouvoyeur, aussi, a été blessé dans le même éboulement; il a eu le bras fracturé.

**AVESNES**

*Accident de travail.* — Vendredi soir, Mlle Zélie Leguel, 18 ans, ouvrière à la filature *Le Progrès*, rue d'Aulnoye, à Avesnes, a eu les doigts pris dans le métier qu'elle conduisait. M. le docteur Dépagne, qui fut appelé par son père à la blessée, n'ayant estimé que l'amputation de deux doigts était nécessaire, l'a pratiquée aussitôt; la blessée est dans un état satisfaisant.

**Bavay.** — On annonce que quelques éleveurs de Bavay auraient adressé une protestation contre l'élection municipale du 23 courant, ils demandent :

1° Que M. Lucien Pâtre, soit déclaré élu à la place de M. Savary.

2° Que vu le très faible nombre de votants, 1 3 seulement obtenus, 183 suffisant à satisfaire, ils estiment devoir faire un second tour de scrutin, ajoutant que l'élection n'avait pas été libre et que M. Henriet de Courtrai, avait exercé une grande pression.

Il est très probable que cette protestation s'ajoutera aux effet les choses ayant été très régulières.

**DUNKERQUE**

**L'AFFAIRE TREMBLIÉ**

(NOUVEAUX DÉTAILS)

**Singulière révélation**

Nous lisons dans le *Dunkerquois* :

Pour compléter les détails que nous avons donné dans nos deux derniers numéros, nous ne croyons pas mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre que nous avons reçue de nos chères correspondants de Buenos-Ayres :

*Bien cher Monsieur,*

Avec combien de regrets, je vois que les preuves envoyées ne vont pas suffisamment. Si j'étais en présence du prisonnier, je le confondrais avec sa propre œuvre, moi qui ai vu dans le sanglot étouffé [illegible] qu'il a dû se résoudre des 50 millions, chez par Tremblié parfaitement fermé par ses soins et laissé dans la maison de la famille Courtade, les journaux tachés de sang, les cordelettes semblables à celles trouvées dans les sacs qui contenaient les restes de Borbon!

Vu que la maison de Tremblié tâché de sang, et la laine et la crin (sic) qu'il enfermait, parvint à mettre trouvé dans les coin qui renfermait le corps de l'homme dépecé. Enfin des preuves irréfutables dont je suis certain que Tremblié ne niera pas, mais malheureusement pour lui les faits sont comme celles d'ici sont faciles à trouver par les grands chiminels quand ils sont *roublards*; malgré tout, nous avons confiance dans la loi de la France et l'estime que Tremblié finira par avouer.

Votre bien dévoué.

Et plus loin notre correspondant ajoute :

Buenos-Ayres, 4 décembre.

J'ai vu de mes propres yeux hier dans le salon de Maître A. Gallegos, juge d'instruction :

1 table.
1 valise.
1 commoir.
1 panneau de bois de lit.
1 miteine.
1 des bustes de Tremblié.
1 des bustes de Farbos.
1 table.
des photographies.

Enfin une série qui serait trop longue à énumérer et qui d'un moment à l'autre va être embargée *à destination de Dunkerque*.

* * *

On remettra au tribunal de Dunkerque un dossier qui sera *dix fois plus* important que celui déjà remis à la justice française.

* * *

Ainsi, de tout ce qui précède on peut déduire que les pièces à conviction ne tarderont pas à être expédiées à Dunkerque, mais il reste toujours douteux que la tête du malheureux Farbos fasse partie de l'envoi.

D'un autre côté, si le dossier annoncé par notre correspondant et qui doit être, paraît-il, *dix fois* plus volumineux que celui que possède déjà le juge d'instruction de notre parquet on se demande ce que va demander de temps l'étude de cette volumineuse correspondance.

Si l'on calcule le temps qu'il a fallu pour instruire l'affaire jusqu'ici, il y a des chances pour que Tremblié vieillisse dans la prison de Dunkerque.

**Souvenir rétrospectif**

Nous avons dit que la serviette marquée B. D. qui entourait les restes de Barbos avait été dérobée par Tremblié à M. Borel son compagnon de voyage à bord du paquebot *Brésil*, de la Compagnie des Messageries maritimes.

En rassemblant nos souvenirs, nous nous sommes rappelé que, lors de l'examen des malles de Tremblié, on avait trouvé dans la douane de Dunkerque au mois de mai dernier, la présence d'un drap de lit portant le [illegible] M. Borel, [illegible] avait été constaté que celui-ci avait également volé par Tremblié à bord du paquebot *Brésil*.

**PAS-DE-CALAIS**

**BÉTHUNE**

**Conférence de M. de Mahy**

Il y a une quinzaine, M. de Mahy, député de la Réunion, a fait, dans le cadre de la Chambre des députés, est venu hier à Béthune faire une conférence sur Madagascar.

Malgré le mauvais temps, un public nombreux et choisi se pressait dans la salle du théâtre et a fait à l'honorable conférencier un accueil sympathique. La réunion était présidée par M. Dupuytren, président de la Société de Géographie.

M. de Mahy a refait à Béthune la conférence qu'il a faite dans plusieurs villes du Nord et du Pas-de-Calais, conférence dont nous avons publié le compte-rendu.

Nous avons reçu par la poste en [illegible] Dieu, [illegible] [illegible] [illegible]